

# Le Grand marais de la Queue à Blangy-Tronville

C'est en 1987, sous l'impulsion de naturalistes locaux et par la volonté de la Commune, que le Grand Marais de la Queue obtient un classement en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope. La Commune confie la gestion de cet espace naturel de 15 hectares au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France en 1990. Dès 1993, des travaux de gestion écologique sont mis en œuvre pour restaurer, entretenir et préserver les milieux naturels et maintenir une grande diversité d'espèces.



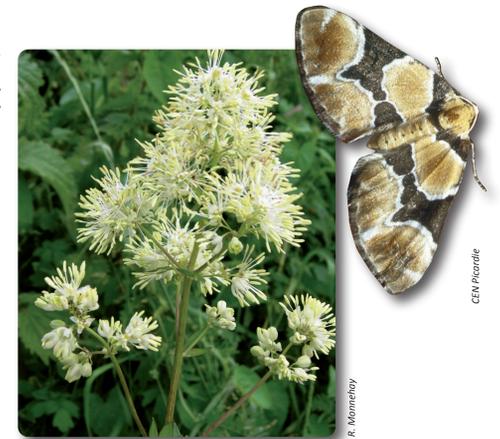
Reconstitution pédagogique d'une extraction de tourbe : elle se pratiquait à l'aide d'un louchet muni d'un long manche. Les pains de tourbe étaient ensuite formés en briquettes et mis à sécher.

## Un paysage façonné par les activités humaines

Les terres noires et marécageuses ont jadis été défrichées de façon à créer d'importantes surfaces de prairies pour les troupeaux. À partir du XVI<sup>e</sup> siècle, les tourbes, très riches en carbone, ont été extraites par les humains, avant l'utilisation domestique du charbon. L'invention du grand louchet au XVIII<sup>e</sup> siècle permet l'essor de cette activité. La plupart des étangs que l'on observe aujourd'hui, autrefois appelés "entailles", en sont issus. À partir du milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les marais connaissent une phase d'abandon général suite à l'arrêt de nombreuses activités humaines. Le marais se boise alors spontanément ; il est planté de peupliers par endroit.



La Phalène sagittée est un papillon nocturne extrêmement rare en France. Sa présence dans le marais est liée à une plante qui fournit une nourriture exclusive à sa chenille : le Pigamon jaune.



## Invitation à la promenade

Partez à la découverte du site en empruntant le sentier balisé. Un guide de découverte est disponible (Mairie, site internet du Conservatoire).



F. Beca

## Un joyau de biodiversité !

La découverte d'espèces végétales protégées aux plans régional et national dès 1970 confère au site une grande valeur patrimoniale. Depuis, les études successives confirment la qualité biologique de ce marais tourbeux qui fait partie des espaces naturels les mieux préservés de la vallée de la Somme avec plus de 240 espèces végétales recensées ! De nombreuses espèces animales liées à ce milieu naturel original y ont également élu domicile.



L'Orchis négligé est une orchidée protégée par la Loi qui profite ici des prairies tourbeuses. Elle peut atteindre une quarantaine de centimètres et offre au regard ses délicates fleurs roses maculées de pourpre.

D. Pop

Cet espace naturel est protégé par Arrêté Préfectoral depuis le 01/06/1987. En particulier sont interdits : la destruction, l'altération ou la dégradation des habitats naturels ou des habitats d'espèces.

**La nature est accueillante, respectons-la !**

Attention, restez sur le sentier car les tremblants au sol mouvant peuvent être dangereux. Le marais est chassé : évitez donc la période de chasse du dernier week-end d'août jusque fin février.

## REJOIGNEZ LE CONSERVATOIRE

Découvrez + de 540 sites en Hauts-de-France

Adhérez en ligne : [www.cen-hautsdefrance.org/adherer](http://www.cen-hautsdefrance.org/adherer)

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France est membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels.

Les actions du Conservatoire sur ce site sont possibles grâce au soutien de ses partenaires :

